

Enquête annuelle RASSCT

Le Rapport Annuel sur la situation générale de la Santé, de la Sécurité et des Conditions de Travail (R.A.S.S.C.T.) est une enquête annuelle qui relève de l'obligation réglementaire suivante :

Article 49 du décret n°85-603 modifié du 10 juin 1985

Chaque année, le président du C.H.S.C.T. soumet au C.H.S.C.T., pour avis :

1° Un rapport annuel écrit faisant le bilan de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail du ou des services entrant dans le champ de compétence du comité et des actions menées au cours de l'année écoulée.

Au-delà de l'obligation réglementaire, ce rapport est un véritable outil de gestion des ressources humaines qui permet de suivre chaque année l'évolution des accidents du travail et des maladies professionnelles dans chaque collectivité. Cette enquête s'appuie sur les données en matière d'accidentologie et de maladies professionnelles et permet de mieux définir et de suivre les actions de prévention mises en place au sein des collectivités.

Cette enquête permet de :

- dresser un état des lieux départemental des accidents de travail, de trajet et des maladies professionnelles et d'alimenter des données au niveau national ;
- affiner la connaissance sur les caractéristiques des accidents de travail, de trajet et des maladies professionnelles ;
- présenter des données sur la santé, la sécurité et les conditions de travail, dans le but d'alimenter le dialogue social.

Enquête annuelle Handitorial

Il s'agit d'une enquête annuelle qui concerne toutes les collectivités territoriales afin d'alimenter l'observatoire national du handicap et de l'inaptitude dans la Fonction Publique Territoriale. Cette enquête en ligne permet de collecter des données relatives aux travailleurs handicapés et plus largement aux Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés (BOETH) présents et s'intéresse également au champ de l'inaptitude sous toutes ses formes et conséquences. Elle vise aussi la collecte de données qualitatives qui permettent de mieux connaître la situation de l'ensemble de ces agents, à la fois sous la forme d'un état des lieux ponctuel et d'une comparaison dans le temps : ancienneté, catégorie hiérarchique, filière, grade, niveau de diplôme, métier...

Accès

La saisie du RASSCT et d'Handitorial 2018 s'effectuent de manière dématérialisée, via l'application « **Données sociales des CDG** ». Afin d'y accéder, il suffit de cliquer sur le lien ci-dessous et de saisir les identifiants de connexion (le n° de SIRET et le mot de passe vous permettant de vous connecter à l'application sont les mêmes que ceux que vous avez utilisés pour remplir l'enquête bilan social 2017).

<https://bs.donnees-sociales.fr/>

A toutes fins utiles, je vous rappelle que si vous n'avez plus connaissance de votre identifiant (numéro de SIRET), le CDG49 est à votre disposition pour vous le communiquer et pour générer un nouveau mot de passe.

Pré-remplissage et saisie

Plusieurs options de pré-remplissage sont disponibles. Nous vous invitons à **privilégier l'import N4DS** (Déclarations Dématérialisées des Données Sociales). En effet, cet import permettra de pré-remplir une partie des indicateurs demandés.

Pour les collectivités qui n'auraient connu aucun accident de travail et/ou maladie professionnelle, la saisie du R.A.S.S.C.T. est nécessaire. Dans ce cas, il faut quand même répondre aux questions relatives aux actions de prévention.

Délai

Le RASSCT et Handitorial sont à compléter et transmettre au CDG 49, pour le 31 décembre 2019.

Assistance – Contact

Christian BERGERE christian.bergere@cdg49.fr